



Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2007 N. 3

Octobre 2007

Editorial - 2008, LA FONDATION ASCA ET LA POLITIQUE DE SANTE EN SUISSE

Madame, Monsieur,
Cher Membre,

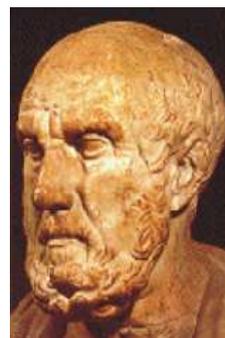
Incontestablement, le secteur de la santé en Suisse s'enrichit chaque année de l'apport de l'activité des naturopathes et des praticiens de santé bien formés reconnus par les assureurs-maladie. La Fondation ASCA occupe une part prépondérante dans l'offre de thérapeutes compétents dans notre pays. Malgré les velléités des autorités fédérales de ralentir la marche en avant du monde des thérapeutes non-médecins vers un statut officiel, la population bénéficie d'une offre large et profonde. Ceci est dû au dévouement de ces acteurs nouveaux de la santé qui proposent une approche complémentaire et alternative prenant en compte la personne humaine dans son ensemble en vue de la maintenir en

santé et de la soigner en cas de maladie. Tous les patients des thérapeutes sont convaincus de cette nouvelle manière de concevoir la santé, avec l'appui des assureurs-maladie également conscients des bienfaits de la médecine naturelle. Grâce aux efforts de formation dans les écoles et de la formation continue généralisée, comme pour les professions médicales, les thérapeutes ASCA jouissent aujourd'hui d'une considération méritée. Oui, le monde de la santé a changé ces dernières années. Il s'est non seulement spécialisé dans tous les domaines de la médecine de pointe et dans la recherche contre les maladies graves, mais il s'est aussi complété par la gamme élargie des médecines naturelles, en complémentarité avec la médecine holistique et en

alternance avec les traitements classiques. La population suisse en est satisfaite et le fera savoir dans les urnes le moment venu. Si depuis quelques années, on ouvre dans différents pays européens et dans nos régions aussi de nouveaux centres de médecine intégrée, mettant en collaboration des médecins et des thérapeutes, pour mieux soigner les patients et encourager les modes de vie sains, c'est bien que quelque chose a changé en profondeur.

La Fondation ASCA, avec l'ensemble de ses thérapeutes, contribue à cette avancée décisive dans le domaine de la santé et, dans la bonne direction.

Bernard Berset
Président



Fidèles au serment d'Hippocrate, les professionnels de la santé envisagent 2008 avec sérénité.

Dans ce numéro :

WELLNESS & SANTÉ 2

MÉDECINE INTÉGRÉE 2

ATTENTION -
INFORMEZ-VOUS 3

FORMATION
CONTINUE 3

CONVENTION 3

NOUVELLES DE
BERNE 4

RÉSULTATS
SONDAGE 4



Nouveau partenaire

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de SanaTop au sein des assureurs conventionnés à la Fondation ASCA. Cette nouvelle collaboration se traduit par la reconnaissance par SanaTop de tous les thérapeutes ASCA, pour autant que ceux-ci pratiquent une ou plusieurs thé-

rapies couvertes par la catégorie d'assurance complémentaire NATURA, conformément à l'annexe A des Conditions spéciales d'assurance NATURA. Les patients assurés auprès de SanaTop doivent préalablement s'informer auprès de leur caisse avant de débiter un traitement. Pour un traite-

ment thérapeutique dépassant 12 séances, le thérapeute doit, spontanément et sans frais, faire parvenir au médecin-conseil de l'assureur un rapport mentionnant le type de troubles soignés, l'amélioration après 12 séances et le nombre de séances encore nécessaires pour terminer le traitement.

Partenariat avec le magazine Wellness & Santé



Nous sommes heureux de vous annoncer le début d'une nouvelle collaboration entre la Fondation ASCA et le magazine Wellness & Santé.

Créé en juin 2001, le magazine Wellness & Santé est une revue de la prévention santé, du bien-être, de la beauté et des loisirs. Elle paraît 4 fois par année (printemps, été, automne et hiver) et sa diffusion couvre l'ensemble du territoire national, soit 60'000 exemplaires en Suisse romande et 30'000 exemplaires en

Suisse alémanique). Indisponible en kiosque, Wellness & Santé magazine est distribué à travers un réseau comprenant 80 pharmaciens, 2'000 cabinets médicaux et de physiothérapie, des cliniques, des centres de soins et de santé ainsi que des centres de remise en forme et de beauté. Vous aussi, en tant que thérapeute agréé ASCA, avez la possibilité de vous y abonner à un tarif préférentiel (voir prospectus annexé).

Désormais, dans chaque numéro de Wellness &

Santé une nouvelle rubrique Fondation ASCA sera consacrée aux thérapies alternatives et complémentaires. Chaque édition traitera d'un thème spécifique et vous avez la possibilité de contribuer au choix de la thématique et à la rédaction de l'article. Vous êtes prié d'adresser vos propositions directement à la Fondation ASCA info@asca.ch qui l'adressera à la rédaction du magazine Wellness & Santé. Toute proposition est bienvenue.

LE VÈME FORUM

ASCA SE

DÉROULERA

LE SAMEDI

17 MAI 2008

A L'UNIVERSITÉ

DE FRIBOURG ET

TRAITERA DE

DIFFÉRENTES

APPROCHES DE

LA SANTÉ.

Médecine intégrée ou la médecine naturelle à l'hôpital

De plus en plus présentes dans les hôpitaux français, les médecines alternatives et complémentaires révèlent un nouveau concept: celui de la médecine intégrée, où le patient est considéré dans sa globalité.

De nombreux hôpitaux français, notamment les centres antidouleurs, collaborent de plus en plus avec les praticiens des médecines alternatives et complémentaires. Les professionnels de la médecine allopathique commencent à s'intéresser d'un peu plus près à d'autres manières de soigner. Ainsi, la médecine

conventionnelle peut s'enrichir de pratiques plus larges, parfois millénaires, qui sont en quelque sorte un véritable patrimoine de l'humanité. Parler de médecine intégrée c'est mettre le patient au centre du débat et surtout réunir autour de lui les thérapeutes et les médecins dans une complémentarité bénéfique. C'est adopter une vision et un langage pluriel commun dans l'intérêt de la santé des patients.

En Suisse aussi, il existe plusieurs centres de médecine intégrée, comme le Centre Prévention Santé (www.cpsinfo.ch) installé

depuis 2004 à Colombier (NE).

Outre les secteurs Information et Formation-Recherche ce Centre propose un secteur Soins qui rassemble 3 médecins généralistes homéopathes et plus de 15 thérapeutes. Cette approche globale des patients réunit des professionnels offrant une palette d'approches pluridisciplinaires.

Si vous connaissez d'autres centres de médecine intégrée en Suisse, merci de nous en informer sous: info@asca.ch

ATTENTION - Informez-vous!

De nombreuses caisses-maladies offrent une multitude d'assurances complémentaires couvrant, à des degrés divers, les traitements de la médecine naturelle.

Chaque assureur pratique sa propre politique de remboursement.

Certaines méthodes font partie, sous certaines conditions, d'une couverture d'assurances complémentaires bien précise et d'autres sont exclues.

Afin d'éviter tout malentendu entre l'assureur, le patient et le thérapeute, nous vous prions **d'inviter vos patients à s'informer auprès de leur caisse-maladie avant de débiter un traitement.** Ceci leur permettra de s'assurer si la thérapie et le thérapeute choisis sont remboursés par leur assurance complémentaire.

Par ailleurs, pour un traitement thérapeutique dépassant 12 séances, le

thérapeute doit spontanément et sans frais faire parvenir au médecin-conseil de l'Assureur (Groupe Mutuel, Sanitas, Assura, Supra et Sanatop) un rapport mentionnant le type de troubles soignés, l'amélioration après 12 séances et le nombre de séances encore nécessaires pour terminer le traitement. Le formulaire est joint en annexe et est disponible sur notre site internet.



Formation continue obligatoire chaque année

La formation continue garantit la mise à jour des connaissances et des compétences professionnelles. Chaque thérapeute peut ainsi continuer de se former pendant toute la durée de son activité professionnelle en approfondissant, développant et améliorant ses connaissances,

aptitudes et capacités thérapeutiques.

Pour l'année 2008, le nombre d'heures minimales reste fixé à 16 heures de cours axés sur la connaissance des pathologies en relation avec les disciplines thérapeutiques pratiquées ainsi que leurs champs d'application.

Tout thérapeute est tenu de suivre ces 16 heures de formation continue et de nous envoyer les attestations de formation ainsi que le formulaire 2008 joint en annexe. S'il est membre d'une association, il joindra en plus une copie de son affiliation.

FORMATION

CONTINUE 2008:

PENSEZ À NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE 2008 DANS LE COURANT DE L'ANNEE PROCHAINE, AVEC LES ATTESTATIONS DES ECOLES.

Convention avec des associations professionnelles

Nous avons le plaisir de vous informer que la Fondation ASCA vient de signer une **Convention avec l'Association Suisse de Shiatsu** à Wettingen (AG). Dorénavant, les membres de cette association ne sont pas tenus de produire leur attestation de formation continue à la

Fondation ASCA car l'Association Suisse de Shiatsu effectue déjà ce contrôle (20 heures par année au minimum ou 40 heures sur deux ans). Ceci nous permet d'officialiser la réduction d'un tiers sur le montant de la finance annuelle normale versée à la Fondation ASCA qui sera ap-

pliquée dès le 1.1.2008 pour les nouveaux adhérents.

D'autres conventions sont en cours de signature, des informations régulières suivront sur notre site internet www.asca.ch.



Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires

FONDATION ASCA
Rue St-Pierre 6A
Case postale 548
1701 Fribourg

Téléphone : 026 341 86 89
Téléfax : 026 341 86 88
fondation@asca.ch
www.asca.ch

Responsable de rédaction:
Laurent Monnard, Directeur

Adaptation allemande:
Ursula Marthaler, Membre du
Conseil de Direction

Constituée le 21 avril 1991 par des spécialistes en assurance-maladie, la Fondation ASCA est un organisme neutre et indépendant. Elle encourage une déontologie professionnelle, en tenant compte de l'approche de chaque thérapeute. Ses buts principaux sont:

- l'étude et la promotion des thérapies alternatives,
- l'agrégation des thérapeutes non-médecins,
- la délivrance, chaque année, d'un certificat d'agrégation à tous les thérapeutes agréés,
- la diffusion d'informations et de services,
- la prévention et le bien-être en matière de santé,
- la conclusion de conventions avec les professionnels de la santé et les assureurs-maladie.

La Fondation ASCA a son siège à Genève. L'administration suisse est à Fribourg avec des représentations à Zürich et à Lugano.

Nouvelles de Berne: suspension des travaux OFFT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



En date du 22 août 2007, nous avons reçu un courrier de Madame Ursula Renold, Directrice de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) nous informant que les travaux en vue de la réglementation des thérapies alternatives et complémentaires

doivent être suspendus. Cette décision émane du Conseil fédéral qui est arrivé à la conclusion que la réglementation des thérapies complémentaires devait tenir compte des résultats de la votation populaires « Oui aux médecines complémentaires ». Par conséquent, l'OFFT interrompt sa colla-

boration avec la Commission de Coordination des médecines complémentaires CoCo et avec l'organisation des deux examens jusqu'au moment du résultat de la votation populaire. Il faudra probablement patienter quelques années avant que cet objet soit soumis au peuple suisse.

Résultats du sondage ASCA

Vous avez été nombreux, près de 1'000 personnes, à répondre à notre sondage du mois de juin: un grand merci pour votre participation.

En moyenne, les thérapeutes ASCA ayant répondu à ce sondage exercent leur

profession depuis 10 ans et y consacrent plus de 25 heures par semaine. Une grande partie des thérapeutes pratique une technique de massage et près de la moitié sont intéressés par des cours de formation continue. Les voyages proposés conviennent à

plus de la moitié des répondants.

Le profil moyen du répondant pourrait être défini comme étant une femme de 51 ans vivant en ville.

**Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch**